



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 12 Septembre 2023

PROCES-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 8 Septembre 2023

Présents : Mmes LACROIX-MFOUARA Béatrice – PIRAT Isabelle – PRABEL Marie-Line - CHALOT Jany - DAUVERGNE Pascale -
POUX Patricia – SERGENT Natthalie
MM.DELONG Franck - VASSAUX Jean-Jacques – BERTHET Daniel – VION Pierre - BOILLET Stéphane – ANDRE Daniel – MARICHY
Jean-Paul - VIALET Eric –BAUDIN Clément – PINDADO Nicolas

Absents excusés : Isabelle CAZIER (a donné pouvoir à Jean--Paul MARICHY) – Kaltoume MASSKOURI (a donné pouvoir à Nathalie
SERGENT)

Secrétaire de séance : Eric VIALET

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet est approuvé à l'unanimité

Décisions prises par délégation :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public réseaux : GRDF (1011.00 €) – ORANGE (2516.82 €)
- Convention Fond Vert pour aide au recyclage de la friche Girard (83 409.00 €)

FINANCES

Budget Assainissement – Décision Modificative n°1 – Rapporteurs : Mme LACROIX-MFOUARA – M.DELONG

Nous avons évoqué une alerte sur les coûts de l'électricité pour la station (à consommation égale). Au vu des dernières factures reçues, un complément de 25 000.00 € est évalué pour finir l'année 2023. Comme il n'est pas envisageable d'équilibrer par la baisse d'autres dépenses de fonctionnement, il est possible d'équilibrer par une réduction de l'excédent, et donc de la marge sur travaux d'investissement. Cette décision ne remet pas en cause les projets déjà engagés pour cette année. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision budgétaire modificative du budget assainissement.

Le conseil municipal accepte de délibérer sur un sujet non prévu à l'ordre du jour. Mme PRABEL explique que la convention avec l'EARL la Montbelliarde, pour l'épandage des boues n'a pas été revue depuis 10 ans, de même que les tarifs. Aussi, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise à jour de cette convention.

Produits irrécouvrables – Rapporteur : Mme PRABEL

La Trésorerie nous a adressés la liste des produits qui ne peuvent être récupérés malgré relances et poursuites, soit 122 € : accord à l'unanimité.

Dépenses d'investissement inférieures à 500 € - Rapporteur : Mme PRABEL

L'instruction comptable de 2002 précise que pour enregistrer des dépenses d'investissement inférieures à 500 €, il faut une délibération du conseil municipal. Afin qu'à l'avenir, la commune puisse intégrer des

dépenses inférieures à 500 € en investissement, il est demandé au conseil municipal de délibérer : accord à l'unanimité.

Location Maison du Temps Libre : conscrits – Rapporteur : Mme PRABEL

Depuis que la fête des conscrits est réorganisée, le conseil municipal délibère chaque année, sur le tarif de la Maison du temps Libre. Il a toujours été convenu que les conscrits relèvent d'une tradition locale avec une gestion sur l'année par la classe concernée. Aussi, pour la MTL, il n'est demandé que le remboursement des frais d'électricité. Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme ce tarif pour 2023 et jusqu'à la fin du mandat.

Modalités de gestion du camping à compter de la saison 2024/2025 – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

La convention de Délégation de Service Public (DSP) arrive à son terme. Le conseil municipal avait eu la présentation de l'étude d'HOTEL ACTION et une réunion organisée le 31 août a permis d'évoquer les différentes orientations possibles. Avec ces différentes informations, le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de gestion du site à compter de la saison 2024/2025. Sur les modalités, 17 voix pour relancer une Délégation de Service Public revue et mise à jour, 0 voix pour une vente ou une régie municipale, et 2 abstentions. Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, autorise Madame le Maire à lancer la procédure de Délégation de Service Public. La composition de la commission municipale chargée de préparer la consultation est confirmée avec Pierre VION à la place de Clément BAUDIN : accord à l'unanimité sur la composition de la commission municipale.

SOCIAL

Expertise péril imminent – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

La commune a dû intervenir en urgence pour un péril imminent sur l'immeuble 81, grande rue. Afin d'enclencher le péril imminent et sécuriser les lieux, une expertise a dû être réalisée pour transmission au Tribunal. La commune doit enregistrer une écriture particulière équilibrée par paiement de l'expertise de 1837.04 € et remboursement par les propriétaires en recettes. Le conseil municipal autorise cette écriture à l'unanimité.

Prise en charge de frais d'obsèques – Subvention complémentaire au CCAS – Rapporteur : Mme LACROIX-MFOUARA

Un habitant de la commune est décédé, sans ressources identifiées. La commune a demandé une recherche au notaire car cette personne était de nationalité suisse. Dans l'attente, la facture des pompes funèbres Janin de 3715.00 € doit être réglée. Cette prise en charge exceptionnelle peut être effectuée par le CCAS, donc en versant une subvention complémentaire de la commune. Un remboursement sera effectué dès que des fonds seront identifiés. Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, approuve le versement d'une subvention complémentaire au CCAS pour régler cette situation.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Rapporteur : M.DELONG

Le conseil communautaire a adopté le PLUI qui a été déposé en sous-préfecture le 13 juillet dernier. Chaque commune doit délibérer. Les documents qui concernent Cuisery ont été travaillés lors de réunions avec les élus municipaux et transmis avec leur dernière version. Franck DELONG fait une présentation de l'arrêté du projet et de la démarche qui a été entreprise. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'arrêté du projet.

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs – Rapporteurs : Mme PRABEL – M.VASSAUX

Philippe COUCHOUX fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2024. Le conseil municipal a déjà validé la nomination de M.BERROT, agent de maîtrise, pour la succession de gestion des services techniques. Dans l'organisation qui a été envisagée, un poste d'adjoint technique pourrait être créé et proposé à un agent contractuel qui donne entière satisfaction. Le poste de M.COUCHOUX sera supprimé au 1^{er} janvier 2024, ce qui permet une décision à effectif constant. Il est demandé au conseil municipal l'autorisation de procéder à la modification du tableau des effectifs en conséquence. Accord à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Rentrée scolaire 2023 : Isabelle PIRAT donne l'état des effectifs pour la rentrée ainsi que des inscriptions à la garderie périscolaire. Nicolas PINDADO précise le nombre d'inscrits à ce jour au restaurant scolaire : 70.

Renouvellement de la commission électorale : il sera proposé au Sous-Préfet de reconduire Stéphane BOILLET comme représentant du conseil municipal. Comme il faut un deuxième nom, il est proposé Franck DELONG.

Commission Culture mercredi 13 septembre

Commission bulletin municipal le 20 septembre à 19H30

Rencontre avec le CAUE le samedi 7 octobre de 9H à 12H

Visite de Monsieur le Sous-Préfet le 27 septembre

Repas des cheveux blancs : 8 octobre

Le Secrétaire,
Eric VIALET

LE MAIRE
Béatrice LACROIX-MFOUARA